OBSERVATOIRE DE L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE DU RÉSEAU MONDIAL DE JUSTICE ÉLECTORALE

Programme de Travail

Proposition 14/07/2021

OBSERVATOIRE DE L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE DU RÉSEAU MONDIAL DE JUSTICE ÉLECTORALE

PROGRAMME DE TRAVAIL
Mars 2021 - Décembre 2024

Introduction

Le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération (TEPJF), en collaboration avec le Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE) et d'autres organismes, promeut la création de l'**Observatoire de l'Indépendance Judiciaire du Réseau Mondial de Justice Électorale**, en tant que mécanisme qui qui cherche à analyser en permanence les facteurs internes et externes qui menacent l'indépendance des autorités et des tribunaux électoraux, à émettre des décisions justes pour assurer la protection adéquate des droits politiques et électoraux.

Ce programme de travail de l'Observatoire de l'Indépendance Judiciaire développe les éléments qui accompagneront la mise en œuvre de l'Observatoire, les objectifs, les lignes stratégiques, les activités, ainsi que les composantes thématiques et les indicateurs qui sont proposés pour appuyer sa conceptualisation.

Ce programme vise à redéfinir les normes judiciaires internationales à partir d'une perspective innovante : la justice électorale. En outre, il sera configuré par les juges eux-mêmes, qui pourront partager leur expérience de première main, tant sur les défis à relever pour parvenir à l'indépendance judiciaire que sur les bonnes pratiques à partager avec les membres du Réseau.

Une caractéristique importante de l'Observatoire est qu'il se concentre de manière non exclusive sur les États membres et leur potentiel thématique. Ses travaux peuvent apporter une contribution thématique par des échanges et des recommandations qui tiennent compte des caractéristiques de la région du pays membre.

I. Objectif général

Promouvoir et faire progresser l'indépendance des juges électoraux et des organes garants, en tant que manifestation du principe de l'État de droit, par l'échange et l'analyse entre les participants du RMJE et avec le soutien d'autres acteurs internationaux et universitaires d'excellence. Ceci, afin d'améliorer les pratiques judiciaires électorales de manière stratégique et durable, et de favoriser des progrès solides au niveau international dans le domaine de l'indépendance judiciaire.

II. Objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1. Analyser en permanence les facteurs internes et externes qui menacent l'indépendance judiciaire des juges, des magistrats et des entités qui garantissent la protection des droits politiques et électoraux dans le monde.

Objectif stratégique 2. Émettre des recommandations en vue de changements institutionnels pour renforcer l'indépendance judiciaire et l'État de droit.

Objectif stratégique 3. Évaluer le respect des normes internationales en matière d'indépendance judiciaire électorale.

.

III. Proposition d'indicateurs et de questions orientées

Dans la phase initiale de l'Observatoire, le Conseil d'Administration, et le Leader Scientifique en particulier, peuvent ajuster les indicateurs et les questions orientées suivants. Il sera important de définir des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs, et en harmonie avec les objectifs du RMJE) pour identifier les défis actuels, construire des recommandations pertinentes et mesurer le succès de l'Observatoire. Ceci, assorti d'une approche proactive, aboutira à des propositions concrètes dont l'impact sera vérifiable. Le Conseil d'Administration définira la forme de la mesure, la périodicité, la forme de la saisie des données, les formules de calcul et les objectifs.

1. Les juges électoraux sont-ils compétents pour contrôler la légalité des décisions gouvernementales ? Si oui, ce pouvoir est-il utilisé et les décisions sont-elles respectées et appliquées au sein du gouvernement ?
2. Y a-t-il une perception que l'Exécutif est traité différemment, soit de manière hostile, soit de manière préférentielle ?
3. Les juges électoraux ont-ils un accès adéquat aux développements juridiques qui se produisent dans des systèmes juridiques comparables dans d'autres parties du monde ?
4. Les exigences légales sont-elles inutilement complexes ?
5. Les citoyens disposent-ils de peu ou de beaucoup de moyens d'accès à la justice ? Comment sont-ils et existe-t-il des possibilités d'amélioration ?
6. Les nominations aux postes de haut niveau du système de justice électorale sont-elles effectuées indépendamment des autres branches du gouvernement?
7. Les considérations politiques semblent-elles influencer les nominations ?
8. Les juges électoraux sont-ils libres de rendre des décisions qui affectent le parti politique au pouvoir sans craindre des représailles telles que la perte de leur poste ou d'autres avantages ?
9. Les questions électorales sont-elles jugées dans un délai raisonnable ? S'il y a des retards, sont-elles en augmentation ou en diminution ?
10. Les jugements sont-ils rendus relativement rapidement après les audiences du tribunal ?
11. Comment la transparence est-elle promue dans le traitement et la résolution des questions portées devant l'autorité juridictionnelle et électorale ?

IV. Lignes stratégiques et activités

Objectif stratégique 1. Analyser en permanence les facteurs internes et externes qui menacent l'indépendance judiciaire des juges, des magistrats et des entités qui garantissent la protection des droits politiques et électoraux dans le monde.			
Ligne stratégique	**Activités**	**Indicateurs**	**Période de mise en œuvre**
1. Contribuer, par le biais de l'Observatoire, à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'indépendance judiciaire.	**1**. Établir les critères de communication avec les membres du RMJE.	Politique de communication de l'Observatoire.	Avril-mai 2021
	2. Déterminer la méthodologie de systématisation et d'analyse des documents, articles et/ou décisions relatifs à l'indépendance judiciaire et à ses défis.	Comparer les méthodologies appliquées par des observatoires similaires, afin d'optimiser sa propre analyse des données.	Avril-mai 2021
	3. Collecter, systématiser et analyser les documents, articles et/ou décisions en rapport avec le sujet de l'Observatoire.	Rapport bimestriel sur la Plateforme d'Échange Mondiale du RMJE sur des articles ou décisions liés au sujet traité.	Permanent 2021 à 2024
2. Renforcer les capacités en matière d'indépendance judiciaire.	**1** Systématiser les arguments, critères et interprétations liés à l'indépendance judiciaire et à ses défis.	Rapports périodiques d'activités avec une section substantielle d'analyse du contexte. Enregistrez les progrès et les comparaisons avec les rapports précédents. Recherche spécialisée et longitudinale	Périodique semestriel 2021 à 2024

Objectif stratégique 2. Émettre des recommandations en vue de changements institutionnels pour renforcer l'indépendance judiciaire et l'État de droit.			
Ligne stratégique	**Activités**	**Indicateurs**	**Période de mise en œuvre**
1.Diffuser les normes internationales en faveur des changements institutionnels qui renforcent l'indépendance judiciaire.	**1.**Obtenir et diffuser les meilleures pratiques et normes internationales en matière d'indépendance judiciaire. Examinez le cadre juridique et électoral.	Feuille de route avec normes et rapport sur les résultats de la diffusion publiés sur la Plateforme d'Échange Mondiale du RMJE.	Avril-Décembre 2021
2. Promouvoir les bonnes pratiques des organes de justice électorale qui composent le RMJE en faveur de l'indépendance judiciaire.	**1.**Mener une étude pour connaître les bonnes pratiques au sein des organes de justice électorale afin de renforcer l'indépendance judiciaire.	Étude comparative des bonnes pratiques.	Avril-Décembre 2021
	2.Identifier les domaines d'opportunité pour renforcer et protéger l'indépendance judiciaire au sein des institutions qui composent le RMJE.	Document de recommandations.	Périodique annuel 2021 à 2024
	3. Cours en ligne sur l'indépendance judiciaire électorale pour les membres du RMJE.	Rapport de résultats, basé sur l'évaluation du cours et des nouvelles compétences par les participants.	Périodique annuel 2021 à 2024

Objectif stratégique 3. Évaluer le respect des normes internationales en matière d'indépendance judiciaire électorale.			
Ligne stratégique	**Activités**	**Indicateurs**	**Période de mise en œuvre**
1. Évaluer le renforcement de l'indépendance judiciaire des institutions membres du RMJE.	**1**. Établir des indicateurs pour mesurer la mise en œuvre des recommandations et des normes des membres du RMJE (voir Annexe).	Liste rigoureuse d'indicateurs pour l'évaluation.	Avril-mai 2021
	2. Déterminer la méthodologie d'application des indicateurs conformément aux normes internationales.	Plan méthodologique d'évaluation de la mise en œuvre, ainsi qu'une analyse des apports.	Avril-mai 2021
	3. Compiler, systématiser et analyser les informations recueillies et les résultats.	Rapport annuel à l'Assemblée Plénière du RMJE.	Permanent annuel 2021 à 2024

Il convient de noter que les recommandations émises par l'Observatoire n'ont pas de caractère contraignant, et que chaque document et feuille de route pertinent sera élaboré sur la base d'une analyse des risques.

V. Fonctionnement du Programme

Le développement du Programme de l'**Observatoire de l'Indépendance Judiciaire du Réseau Mondial de Justice Électorale** se traduira par un microsite hébergé sur la Plateforme d'Échange Mondiale, qui inclura des informations relatives aux objectifs de l'Observatoire, aux documents, articles et/ou décisions relatifs à l'indépendance judiciaire et aux résultats des activités réalisées dans la période d'avril 2021 - décembre 2024.

Le Secrétariat Technique sera chargé de coordonner la politique de communication avec le Réseau Mondial de Justice Électorale afin de consolider les documents, articles et/ou décisions relatifs à l'indépendance de la justice qui, ayant satisfait aux critères de la méthodologie, seront placées de manière thématique sur le microsite de l'Observatoire.

Par ailleurs, un représentant du Comité Scientifique du RMJE sera le Leader Scientifique de l'Observatoire, et guidera la définition d'une méthodologie durable et les recherches thématiques de cette initiative.

Après la production de rapports périodiques, d'études, de feuilles de route, de recommandations et d'autres résultats, le Conseil d'Administration devrait les diffuser au sein du RMJE, ainsi que sur le microsite de l'Observatoire et les réseaux sociaux. Par ailleurs, il est proposé au Conseil d'Administration de nommer un porte-parole pour renforcer la diffusion et l'impact de ces outils, ainsi que pour rapprocher la question au public. Le Secrétariat Technique s'engagera à soutenir la stratégie de diffusion et de communication externe.

En 2024, les participants au RMJE se prononceront sur la prolongation des travaux de l'Observatoire et auront l'occasion d'évaluer si ses fonctions et ses activités doivent être adaptées aux nouveaux besoins.[1] Pour ce vote, un rapport final des activités, des conclusions et des recommandations, partagé par le Conseil d'Administration de l'Observatoire, sera nécessaire.

[1] Dans l'enquête sur les bases de fonctionnement des observatoires du RMJE, complétée par les participants du RMJE en janvier 2021, une majorité a exprimé la pertinence que les observatoires créés aient une vocation de permanence. Cela est dû au fait que les questions qui sous-tendent la justice électorale sont dynamiques.

VI. Composition du Conseil d'Administration de l'Observatoire

- Présidence du Conseil d'Administration et de l'Observatoire
  Segundo Menéndez, Magistrat, y **Mercedes Delgado López**, Avocate Coordinatrice du Bureau Technique du Tribunal Suprême d'Espagne

- Leader Scientifique du Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE)
  Andrea Pisaneschi, Professeur de Droit Constitutionnel et de Droit du Marché International au Département de Droit de l'Université de Sienne, Italie

- Université de Barcelone
  Josep María Castellà Andreu, Professeur de Droit Constitutionnel, Université de Barcelone et Membre de la Commission de Venise pour l'Espagne

- Fondation José Ortega y Gasset-Gregorio Marañón (FOM)
  Antonio López Vega, Directeur de l'Institut Universitaire de Recherche Ortega y Gasset

- Commission Internationale des Juristes (ICJ)
  Saman Zia-Zarifi, Secrétaire Général

- Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA)
  Ilona Tip, Directrice des opérations

- Secrétariat Technique
  Alberto Guevara Castro, Directeur Général des Relations Institutionnelles Internationales du TEPJF.[2]

Responsables du suivi du contenu par le TEPJF

- Responsable du Secrétariat Technique du RMJE.

[2] Responsable du Secrétariat Technique du RMJE.

VII. Principes du Programme de l'Observatoire

Compte tenu du fait que l'indépendance du pouvoir judiciaire est essentielle au bon fonctionnement de l'Etat de droit, des cours, des tribunaux et des organes judiciaires du Réseau Mondial de Justice Electorale, les éléments suivants **sont proposés** comme paramètres d'action de l'Observatoire :

Droits humains

Tenir compte du fait que l'Objectif de Développement Durable 16 « Paix, justice et institutions efficaces » a parmi ses cibles de *Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité, et mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux*[3]; ; pour y parvenir, la force institutionnelle du Pouvoir Judiciaire est fondamentale.

Responsabilité

La responsabilité est un concept issu du terme anglo-saxon *accountability* pour désigner la responsabilité que les autorités politiques assument pour leurs actions en en rendant compte en permanence.

Transparence

La transparence judiciaire est une dimension du fonctionnement de la justice qui est étroitement liée à la notion d'accès à l'information. En tant qu'organisations qui coordonnent leurs membres autour d'objectifs et de buts communs, les pouvoirs judiciaires génèrent des informations pertinentes du point de vue de leur dynamique interne et par rapport à leurs utilisateurs. Les informations générées, traitées et stockées dans la sphère judiciaire peuvent être divisées en trois catégories essentielles : institutionnelles, juridictionnelles et administratives.

[3] Organisations des Nations Unies (2015). Objectif de Développement Durable : Disponible sur : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/